

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07/12/23
Date d'affichage 07/12/23
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 21

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaients présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
Mme BRUYERE Mireille
Mme VERNIS Cécile
M. CONIL Gaël

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. DESFEMMES Didier
Mme COULON Sylvie
Mme FERNANDEZ Maryline
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
M. MARCAUD Hugues
Mme LAFARGE Audrey
M. DEBOST Anthony

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Excusé :

M. BAUDON Julien

Absent :

M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Didier DESFEMMES est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

12- Récupération des taxes foncières des garages des Cités Nouvelles

Rapporteur /Hugues MARCAUD

Considérant que la commune de Saint-Yorre assume le paiement des taxes foncières des 14 garages situés aux Cités Nouvelles, parcelle AY135, dans l'attente de la dissolution de la copropriété horizontale, pour un montant total de 1 165,00 € en 2023, dont le détail figure ci-dessous :

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Montant de la taxe en €
Monsieur	RABAN	Louis	13, rue des Peupliers	03270	SAINT-YORRE	121.35
Madame	BERNARD	Yvette	Succession Chez Me LAFFAY 59 avenue de Vichy	03270	SAINT-YORRE	121.35

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Appréhension: appréhension.f.lesgite.com

Monsieur	GENTY	Bernard	26 rue de la Croix des Vernes	03270	SAINT-YORRE	67.96
Madame	BLANCO	Estelle	5, rue des Cerisiers	03270	SAINT-YORRE	67.96
Monsieur	RAYMON	Jean-Michel	4 lieu-dit Les Vialattes	03270	BUSSET	67.96
Monsieur	MOUCHONIERE	Simon	11 rue de la Bigoutière	03200	ABREST	121.35
Madame	METENIER	Patricia	7 rue des Peupliers	03270	SAINT-YORRE	67.96
Monsieur	GRIMARD	Patrice	3, rue des Lilas	03270	SAINT-YORRE	67.96
Monsieur et Madame	WANTIER	Christophe	9 allée du Château	03270	MARIOL	67.96
Madame	LENTE	Brigitte	5 rue du Languedoc	03200	VICHY	67.96
Monsieur	MECHAIN	Eric	1, rue des Lilas	03270	SAINT-YORRE	67.96
Madame	MAILLET	Suzanne	12, rue des Platanes	03270	SAINT-YORRE	67.96
Monsieur	WIBER	Frédéric	4, rue des Marronniers	03270	SAINT-YORRE	121.35
Madame	GONZALES	Esther	23 allée des Bécasses lot. Des Alouettes	40130	CAPBRETON	67.96
						1165,00

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Vichy exige désormais une délibération du Conseil municipal de Saint-Yorre, pour justifier cette refacturation aux propriétaires desdits garages de la quote-part de taxe foncière leur incombant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'émission de titres de recettes en vue de la récupération de ces taxes foncières auprès des propriétaires, selon la répartition présentée ci-dessus.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 19 décembre 2023,

Le Maire,


Joseph KUCHNA



Le Secrétaire de séance,

Didier DESFEMMES



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application auprès de f.legat@com